



COMMUNIQUÉ

22 mars 2024 - Journée Mondiale de l'eau

La paix sociale immédiate se paye(ra) au robinet

Les réponses court-termistes et univoques apportées par le gouvernement aux manifestations de l'agribusiness du début d'année n'ont malheureusement pas fini d'impacter la politique publique de l'environnement prétendument portée par le MTE. Les effets rebonds de cette politique opportuniste sont multiples et très inquiétants pour l'intérêt général. Et à la fin, c'est le consommateur d'eau qui paye.

La politique de gestion de l'eau à la française fête cette année ses 60 ans. Elle est internationalement reconnue et a même influencé la réglementation européenne avec la Directive Cadre Européenne sur l'eau en 2000 :

- Une gestion intégrée par grand bassin hydrographique car le cycle naturel de l'eau doit primer sur l'échelle administrative et les échéances électorales, avec une mise en œuvre à cette échelle par 6 agences de l'eau, établissements publics administratifs dotés d'une autonomie de gestion ;
- Un budget dédié alimenté par des taxes affectées (les redevances) pour financer la préservation des milieux aquatiques et de la ressource en eau car seule une vision pluriannuelle stable permet aux acteurs locaux de développer des projets ambitieux adaptés aux enjeux d'intérêt général de long terme ;

Des priorités partagées adaptées au territoire et à la hauteur des objectifs environnementaux visés, définies puis portées par des parlements locaux de l'eau (Comités de Bassin) où sont représentés tous les usagers de la ressource en eau : l'Etat, les collectivités locales en charge de l'eau potable et de l'assainissement, les associations professionnelles agricoles et industrielles, les associations de défense de l'environnement ou des consommateurs.....

Plan de relance, Plan eau, Fond vert..... les agences de l'eau sont mises en avant pour leur capacité à faire, mais à faire quoi ?

L'Etat les transforme en guichets presse-boutons pour financer dans l'urgence des projets sur étagères, en déconnexion complète des objectifs environnementaux adoptés par les comités de bassin. Et les réponses gouvernementales à la crise du système agro-industriel sont venues aggraver encore ces dérives.

Mettre Ecophyto en pause ne fait pas disparaître les pesticides des nappes souterraines et des rivières : en France, sur la période 1980-2022 4200 captages ont été abandonnés en raison d'une qualité trop dégradée (32% des fermetures). De plus en plus d'entre eux vont devoir être équipés d'usine de traitement de l'eau pour la rendre potable, avec des coûts énergétiques et financiers prohibitifs. On en

parle peu dans les médias nationaux, mais depuis 2 semaines un Syndicat d'Eau de l'Eure est confronté à une colère citoyenne face à l'annonce du doublement du prix de l'eau potable lié entre autres au besoin en traitement de l'eau pour la rendre potable.

Annoncer unilatéralement et hors des comités de bassin que la hausse des redevances agricoles est abandonnée a rompu l'équilibre des parties construit avec patience depuis presque 60 ans autour d'une vision partagée de la ressource en eau et de sa gestion intégrée. Au sein de ces instances démocratiques, d'autres usagers se crispent à leur tour : ici les industriels qui refusent de voir leurs propres redevances augmentées, là des administrateurs qui refusent en bloc de continuer à subventionner l'agriculture y compris pour des changements de pratiques bénéfiques pour la ressource en eau comme l'agriculture biologique.... Les 12^e programmes d'interventions des agences de l'eau sont en cours d'écriture pour la période 2025-2030 et d'inquiétantes propositions émergent : reporter les manques à gagner dus aux baisses des redevances agricoles et industrielles sur les seuls usagers domestiques. Double peine pour les consommateurs abonnés aux réseaux publics d'eau potable qui vont donc payer plus de redevances, dont une partie financera des actions curatives non durables voire néfastes pour l'environnement et l'adaptation au changement climatique.

Bagnolet, le 21 mars 2023